



**Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents
préparatoires à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
du 22 mai 2026**

Les actionnaires de la société Carrefour sont informés de leur convocation en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 22 mai 2026 à 10 heures au siège social de Carrefour, 93 avenue de Paris à Massy (91300). L'accès s'effectuera exclusivement au 1 rue Alexandra David-Neel, à Massy (91300).

L'avis préalable de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 15 avril 2026. Une copie est disponible sur le site Internet de la Société (<https://www.carrefour.com/fr/finance/informations-reglementees>).

Les documents relatifs à cette Assemblée ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.